MAIRIE D'ABBECOURT
26, rue de Courcelles BP 80009
60430 ABBECOURT
09 62 60 44 03
abbecourt.commune@orange.fr

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 22 Mai 2018

L'an deux mil dix-huit le vingt-deux mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la Présidence de Monsieur ANTHÉAUME Jean-Jacques, Maire.

Etaient présents : ANTHÉAUME Jean-Jacques, LE GAL Michel, DESLIENS Michel, EVAIN Mireille, AVONTURE Jacky, RENARD Brigitte, DESLIENS Pierre, M. BOUFFLERS Philippe, THOMAS Ginette, ROBERT Chantal, WANEQUE Jean-Pierre.

Etaient absents : M. BONTEMPS Christophe qui a donné procuration à M. M. ANTHÉAUME Jean-Jacques. Mme. GOSSARD Brigitte, Mme ALEIXO Guylène.

Date de convocation : 15/05/2018
Date d'affichage : 15/05/2018
Secrétaire de séance : Madame Mireille EVAIN

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les étapes de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, fixée au Code de l'Urbanisme.

Monsieur le Maire indique que l'enquête publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme étant achevée et le Commissaire Enquêteur ayant déposé son rapport, il convient, maintenant d'approuver le document d'urbanisme pour sa mise en vigueur.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU la Loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) n°2000-1218 du 13 décembre 2000 ;

VU la loi Urbanisme et Habitat (UH) n°2003-590 du 02 juillet 2003 ;

VU la loi Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010 ;

VU la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) n°2014-366 du 24 mars 2014 ;

VU le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L.151-1 et suivants et R.151-1 et suivants relatifs à la procédure de PLU ;

VU le décret n° 83-851 du 27 mars 2001 relatif à l'entrée en vigueur des textes susvisés ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2015 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et fixant les modalités de la concertation,

VU le débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables qui s'est tenu le 6 octobre 2016

VU la délibération du Conseil Municipal du 30 juin 2017 arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme,

VU les observations émises par les Personnes Publiques Associées dans le cadre des Consultations prévues par le Code de l'Urbanisme,

VU l'arrêté municipal du 16 décembre 2017 ordonnant une enquête publique sur le projet de PLU, enquête publique qui s'est déroulée du 15 janvier 2018 au 13 février 2018,

VU le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur, qui émet un avis favorable assorti de 2 recommandations,

VU la réunion après enquête publique qui s'est tenue en mairie de Abbecourt le 27 mars 2018,

VU les modifications proposées à l'issue de la réunion après enquête publique en date du 27 mars 2018, dont le compte-rendu est annexé à la présente délibération,

VU le projet de Plan Local d'Urbanisme,

CONSIDERANT que les ajustements réglementaires souhaités par le Commissaire Enquêteur ne sont pas de nature à remettre en cause le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il a été arrêté par le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que le projet de Plan Local d'Urbanisme présenté, prenant en compte les modifications issues de la réunion après enquête publique selon le CR ci-annexé, est prêt à être approuvé,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

après en avoir délibéré,

DECIDE A l'UNANIMITÉ

- de valider les propositions de la Commission Urbanisme faites lors de la réunion après enquête publique du 27 mars 2018,

- d'approuver le Plan Local d'Urbanisme.

DIT QUE

Conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal habilité du département de l'Oise.

Le dossier du Plan Local d'Urbanisme est tenu à la disposition du public à la mairie d'Abbecourt, aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat.

Le dossier du Plan Local d'Urbanisme est aussi consultable sur le site internet de la Mairie d'Abbecourt : https://www.abbecourt.fr/

Une copie de cette délibération sera adressée au Préfet du Département de l'Oise.

La séance est close à 19 H 50

La Secrétaire de séance, Le Maire,

Mireille EVAIN Jean Jacques ANTHÉAUME.